

Entreprises en difficulté

- Préventions et règlement amiable
par Francine Macorig-Venier 189
- Redressement et liquidation judiciaires
par Arlette Martin-Serf, Corine Mascala et Jean-Luc Vallens 199

Droit pénal des affaires

- par Bernard Bouloc 224

Régime fiscal des affaires

- par Gilles Bachelier, Pierre Collin, Jean-Pierre Le Gall
et Laurent Vallée 229

Droit européen des affaires

- par Monique Luby 240

Droit du commerce international

- par Philippe Delebecque 247

TABLES 255

1^{er} trimestre 2006

Les opinions émises dans la Revue n'engagent que les auteurs



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

Éditions Dalloz
31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5. 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

© Éditions Dalloz - 2006

S O M M A I R E

31-35, rue Froidevaux,
 75685 Paris Cedex 14
 Tél. rédaction 01 40 64 53 97
 Fax 01 40 64 54 66
 E.mail: a.courvasier@dalloz.fr
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
 Charles Vallée
RÉDACTION
Directeurs:
 Brigitte Berlioz-Houin
Professeur à l'Université Paris-Dauphine (Paris IX)
 Nicolas Rontchevsky
Professeur à l'Université Robert-Schuman
(Strasbourg III)

Collaborateurs
 Jacques Azéma, Gilles Bachelier, Bernard
 Bouloc, Gauthier Blanluet, Claude Champaud,
 Emmanuelle Claudel, Pierre Collin, Didier
 Danet, Philippe Delebecque, Jean-Claude
 Dubarry, Olivier Fouquet, Jean-Christophe
 Galloux, Philippe Gaudrat, Charles Goyet,
 Laurent Grosclaude, Gérard Jazottes, Paul Le
 Cannu, Jean-Pierre Le Gall, Dominique
 Legeais, Eric Loquin, Monique Luby, Francine
 Macorig-Venier, Anne Marmisse, Philippe
 Martin, Arlette Martin-Serf, Corinne Mascala,
 Joël Monéger, Marie-Hélène Monsérié, Gilbert
 Orsoni, Gilles Paisant, Frédéric Pollaud-Dulian,
 Nicolas Rontchevsky, Corinne Saint-Alary-
 Houin, Bernard Saintourens, Michel Storck,
 Laurent Vallée, Jean-Luc Vallens

ÉDITION
 Philippe Weiss, *Directeur éditorial*
 Arlette Courvasier, *Éditeur*

ABONNEMENTS
 Yvette Nay
 Abonnements: Dalloz - BP 150
 94200 Ivry-sur-Seine Cedex
 Tél. 0 820 800 017 (0,12 € TTC/mn),
 fax 01 40 64 89 92

Abonnement annuel partant du premier
 numéro de l'année (2006/4 n°)
 France et DOM: 145 €
 Étranger: 161 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro,
 constateront que la livraison précédente ne leur
 est pas parvenue, sont priés d'en aviser le
 service des abonnements sans délai, l'éditeur ne
 pouvant garantir pendant plus de 6 mois le
 service des numéros manquants.

ÉDITIONS DALLOZ
 Société anonyme au capital de 3956040 euros
 Siège social:
 31-35, rue Froidevaux - Paris 14°
 RCS Paris 572 195 550
 Siret 572 195 550 00098
 Code APE 221A
 TVA FR 69 572 195 550
 CPPAP n° 0907 T 82121
 ISSN 0244-9358
 Imprimerie Chirat
 42540 St-Just-la-Pendue

ARTICLES

- Commerce électronique et propriétés intellectuelles *juin 2007*
 (L'impact des technologies de l'information sur l'évolution des principes juridiques)
 par Marie-Christine Piatti 1
 Mutuelle et procédures collectives (À propos d'une relation bien singulière)
 par Marie-Andrée Rakotovahiny 25

VARIÉTÉS

- Harmonisation ou concurrence entre les différents droits de la
 concurrence? par Wernhard Moeschel 37

CHRONIQUES

Organisation générale du commerce

- Baux commerciaux
 par Joël Monéger 43
- Organisation administrative et professionnelle du commerce
 par Gilbert Orsoni 48
- Concurrence
 par Emmanuelle Claudel 51

Propriétés incorporelles

- Propriété littéraire et artistique
 par Frédéric Pollaud-Dulian 78
- Droit des nouvelles technologies
 par Philippe Gaudrat 104

Sociétés et autres groupements

- Sociétés en général
 par Claude Champaud et Didier Danet 118
- Sociétés par actions
 par Paul Le Cannu 129
- Sociétés civiles, associations et autres groupements
 par Marie-Hélène Monsérié-Bon et Laurent Grosclaude 147

Droit des marchés financiers

- par Charles Goyet, Nicolas Rontchevsky et Michel Storck 151

Crédit et titres de crédit

- par Dominique Legeais 166

Ventes - Transports et autres contrats commerciaux

- par Bernard Bouloc 181

RTDcom.

Revue trimestrielle de
droit commercial
et de droit
économique

Janvier / Mars

2006

n° 1

Commerce électronique et
droits intellectuels

Pratiques et
procédures collectives

VARIÉTÉS

Harmonisation ou concurrence
entre les différents droits
de la concurrence?

LÉGISLATION

Droit de la concurrence et loi
n° 2005-882 du 2 août 2005
sur les PME

Sauvegarde des entreprises
(loi n° 2005-845
du 26 juillet 2005)

JURISPRUDENCE

Organisation administrative et
professionnelle du commerce
Concentrations économiques p 49

Propriété littéraire et artistique
Restauration d'œuvres et création p 81

Sociétés par actions
Expertise de gestion et réduction
de capital faisant perdre au demandeur
sa qualité d'actionnaire p 141

Droit des marchés financiers
Réflexions sur le pouvoir d'injonction
du juge judiciaire en matière
d'offre publique p 151

Régime fiscal des affaires
Taxe foncière: que faut-il entendre
par établissement industriel p 232

Droit européen des affaires
Non-discrimination et citoyenneté p 240

DA|LOZ